

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONTSÉANCE DU 24 JANVIER 2024*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier à 19 H 00*OBJET : FINANCES**Travaux de réhabilitation du réfectoire du groupe scolaire Alphonse Daudet - Création de câblage informatique et remplacement des éclairages pour les 12 salles de classes : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise et du fonds DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le *17 janvier 2024*, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de *M. Xavier HAQUIN*.

N°2024/012Présents :M. Xavier HAQUIN, *Maire*M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,
M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoints au Maire*Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, Mme DEHAS,
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,
M. LAROZE, Mme DE CARLI, M. KNOBLOCH, M. HEUSSER,
Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO,
M. BAY, *Conseillers Municipaux*Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEMARCHAND (pouvoir à M. BLANCHARD)

M. ANNOUR (pouvoir à Mme DEHAS)

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE (pouvoir à Mme BENLAHMAR)

Mme YAHYA (pouvoir à M. LAROZE)

Mme LAMBERT (pouvoir à M. HAQUIN)

Mme CAUZARD (pouvoir à Mme LACOUTURE)

Absent : M. KEBABTCHIEFF

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

*Déposée en Sous-Préfecture le : 26/01/24**Publiée le : 26/01/24*

Le Maire,

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : *M. KNOBLOCH* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :
FINANCES

Travaux de réhabilitation du réfectoire du groupe scolaire Alphonse Daudet - création de câblage informatique et remplacement des éclairages pour les 12 salles de classe : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise et du fonds DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU les délibérations relatives au règlement des aides départementales aux communes et aux groupements de communes dans le cadre du fond départemental d'aides à l'investissement des collectivités ;

VU l'appel à projets pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2024, dont la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 29 février 2024

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 16 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT les objectifs élevés de soutien financier de l'Etat aux projets d'investissement des collectivités territoriales notamment pour la rénovation des bâtiments scolaires ;

CONSIDÉRANT la volonté communale de programmer des travaux de réhabilitation du réfectoire du Groupe scolaire Alphonse Daudet ;

CONSIDÉRANT la volonté communale de programmer des travaux de remplacement des éclairages par des LED, et de câblages informatiques permettant la connexion à internet lorsque la classe est équipée de VPI (Vidéoprojecteur interactif), dans 12 salles de classe du groupe scolaire Alphonse Daudet ;

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** le Maire à effectuer des travaux de réhabilitation du réfectoire et des 12 salles de classe du groupe scolaire Alphonse Daudet ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités et plus précisément dans le cadre de l'aide possible découlant de la rénovation/restructuration d'une école dont le coût prévisionnel figure dans le tableau en annexe ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Travaux de réhabilitation du réfectoire du groupe scolaire Alphonse Daudet, Création de câblage informatique et Remplacement des éclairages pour les 12 salles de classe

DEPENSES		RECETTES	
	H.T.		H.T.
Travaux :			
Création d'une ligne de self et rénovation de l'office pour la liaison chaude	53 349,02 €	Conseil Départemental (1) 25%	51 627,42 €
Remplacement du mobiliers du réfectoire	18 220,96 €		
Travaux au sein du réfectoire : Plomberie, gros œuvre, peinture et électricité	95 247,36 €	DSIL (2) 55%	113 580,33 €
Création de câblage informatique pour 12 salles de classe	20 233,26 €		
Remplacement des éclairages par des Led pour 12 salles de classe	19 459,09 €	Participation Commune d'Ermont 20%	41 301,94 €
TOTAL GENERAL	206 509,69 €	TOTAL GENERAL	206 509,69 €

(1) Aide Départementale : écoles, groupes scolaires et demi-pensions (rénovation/restructuration) avec un taux de 25% sur un plafond de dépenses HT à 1 500 000€

(2) DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local, le minimum à charge de la commune doit-être de 20%


 Vu pour être annexé à
 délibération n° 24.10.12 du 24/10/24
 ERMONT, le 26.01.24
 Le Maire,

